

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



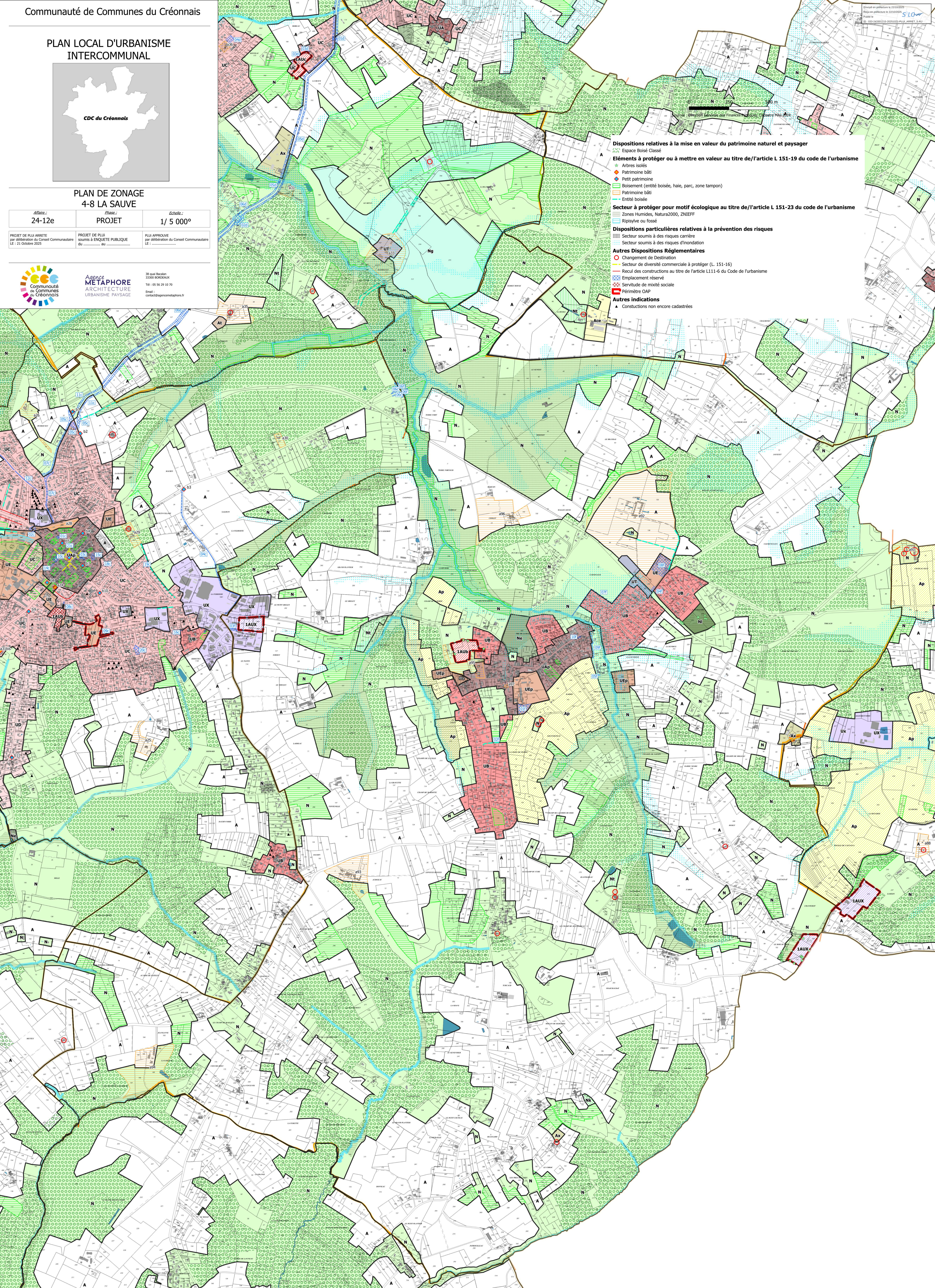
PLAN DE ZONAGE
4-8 LA SAUVE

Affaire :	Phase :	Echelle :
24-12e	PROJET	1/ 5 000 ^o
PROJET DE PLU ARRÊTÉ par délibération du Conseil Communautaire LE : 21 Octobre 2025		
PROJET DE PLU soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du : au :		
PLU APPROUVÉ par délibération du Conseil Communautaire LE :		



Agence
METAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

36 quai Boudin
33300 BORDEAUX
Tél : 05 56 29 10 70
Email : contact@agencemetaphore.fr



Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

Eléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- Espace Boisé Classé
- Arbres isolés
- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine
- Boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)
- Patrimoine bâti
- Entité boisée

Secteur à protéger pour motif écologique au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

- Zones Humides, Natura2000, ZNIEFF
- Ripisylve ou fossé

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

- Secteur soumis à des risques carrière
- Secteur soumis à des risques d'inondation

Autres Dispositions Réglementaires

- Changement de Destination
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L 151-16)
- Recul des constructions au titre de l'article L111-6 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Servitude de mixité sociale
- Périmètre OAP

Autres indications

- Constructions non encore cadastrées